



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Permis de construire n°

Permis délivré le

Service des constructions et de l'aménagement SeCA
Bau- und Raumplanungsamt BRPA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 36 13
www.fr.ch/seca

Permis d'occuper

Etabli conformément à l'art. 168 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)

1. Objet

2. Commune

Secteur

District

N° immeuble
(parcelle)

3. Maître d'ouvrage

Rue

NPA

Tél. / Portable

E-mail

Localité

4. Propriétaire

Rue

NPA

Tél. / Portable

E-mail

Localité

5. La Commune, après avoir constaté par inspection des lieux du
que:

le bâtiment est achevé

les prescriptions de sécurité et de
salubrité sont respectées

les locaux paraissent conformes
à leur affectation

délivre le permis d'occuper provisoire

avec remarque(s)/réserve(s)
(voir annexe)

sans remarque/réserve

sous réserve du dépôt du certificat de conformité et de la délivrance du permis d'occuper définitif

Délai pour le dépôt du certificat de conformité

6. Lieu, date

Timbre et signature(s)
de la Commune

Communication: Propriétaire; Maître d'ouvrage.

7. La Commune, sur la base du certificat de conformité du
après avoir constaté par inspection des lieux du
que:

les travaux sont totalement
achevés

les conditions du permis de
construire sont respectées

l'ouvrage est par ailleurs conforme
aux prescriptions légales et
réglementaires, notamment en
ce qui concerne la sécurité et la
santé des occupants

délivre le permis d'occuper définitif

avec remarque(s)/réserve(s)
(voir annexe)

sans remarque/réserve

8. Lieu, date

Timbre et signature(s)
de la Commune

Communication: Propriétaire; Auteur(e) du certificat de conformité; Maître d'ouvrage; Préfecture; SeCA; SBC (s'il s'agit d'un immeuble protégé).